

Deux visions de la démocratie :

Lors du débat qui a réuni les quatre têtes de liste pour l'élection municipale (Espace Saint-Jo, le 21 février), voici ce qu'a répondu **Jean-Didier Berger** (UMP, Nouveau Centre, Parti Radical), interrogé sur la non-participation de l'opposition du Plessis Robinson (ville où il est directeur de cabinet du maire) au Conseil Intercommunal :

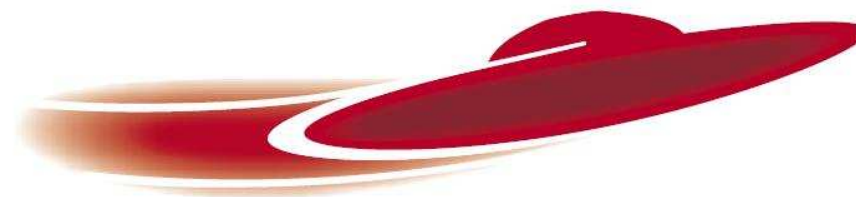
« Le Plessis Robinson a sept élus au Conseil Communautaire. Il a été décidé, comme cela se fait dans d'autres villes, de ne pas offrir de siège pour l'opposition [...] c'est un choix. Cela dépend beaucoup de l'opposition en place en fait. [...] peut être qu'ici l'opposition est plus constructive et qu'on peut l'emmener au Conseil Intercommunal pour obtenir des choses. Au Plessis Robinson, manifestement, c'est pas le cas ; donc cela a été décidé par le Conseil Municipal des 35 élus. [A Clamart, qu'est ce que vous feriez à ce moment là ?] A Clamart, si l'opposition est composée de l'équipe actuelle, cela me paraît tout à fait possible qu'il y ait des représentants de l'opposition. »

Et voici la réaction d'**Agnès Hartemann** (Alternative Clamartienne) :

« Ce qui vient d'être dit c'est une énormité sur la plan démocratique ! Il est prêt à appliquer un principe de démocratie, mais il juge qui il y a en face. Alors cela veut dire qu'à la commission d'attribution pour les logements, il va dire « Finalement, cette opposition-là, elle me plaît, ou elle ne me plaît pas, donc on verra si... » [...?]. Un principe de démocratie, c'est un principe de démocratie ; on ne juge pas de la qualité de l'opposition que l'on a en face. ».

À vous de juger...

Retrouvez cet extrait du débat (et son intégralité) sur notre site :



<http://clamartiens.free.fr>